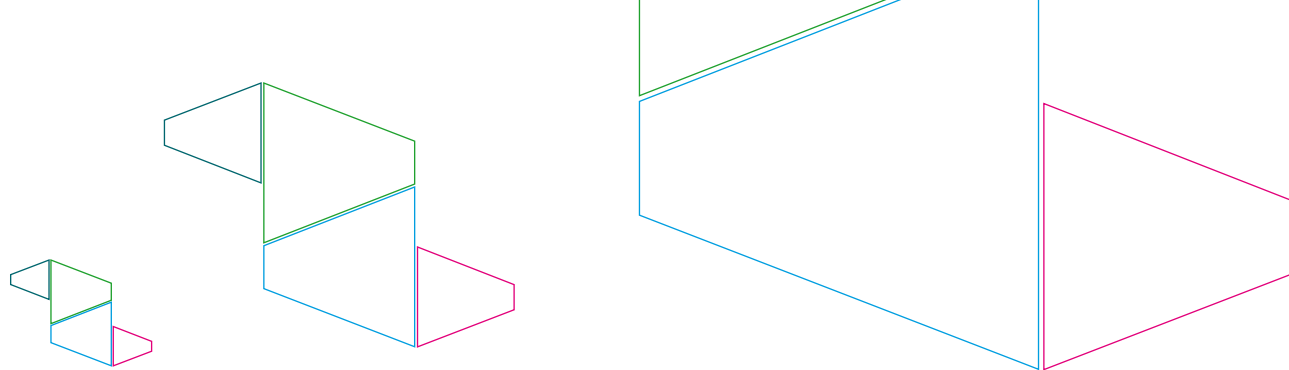


Maison N.-D.

— Montgaillard

HABITAT DU FUTUR



Le projet s'intègre dans un plan paysager d'aménagement communal prévoyant l'extension du bourg en crête de coteau. Dans cette optique, un chemin piéton communal a été créé et il prévoit un aménagement paysager de vergers et petites vignes. L'espace du rez-de-chaussée (RDC), de plain-pied, est rendu accessible aux personnes handicapées. Il regroupe tous les espaces de vie ainsi qu'un bureau pouvant être utilisé comme chambre, avec salle d'eau adaptée. La conception du projet est basée sur les principes de maison bioclimatique : bâtiment compact, espaces tampons, orientation et dimensionnement des ouvertures, verrière protégée au sud. La bonne conception morphologique du bâtiment couplée à un système de ventilation performant (puits canadien) permet d'utiliser un poêle à bois comme seul mode de chauffage. Une attention particulière est portée à l'inertie thermique du bâtiment et à la qualité des matériaux : murs en terre crue à proximité du poêle, composition des parois en ossature bois (fibre de bois et panneaux de bois écologiques).

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

SHON (Surface hors œuvre nette)	188 m²	COMMUNE D'IMPLANTATION	Montgaillard
COÛT TOTAL TRAVAUX HT	177 260 €	LAURÉAT	2011
RATIO EN € HT/M² SHON	943 €/m²	ARCHITECTE	J.-F. Seguinél

LES POINTS FORTS DE CE PROJET

CRITÈRE 1

Qualité de l'intégration paysagère

Implantation entrant dans le cadre d'une étude paysagère de l'extension du bourg. Bonne implantation d'une volumétrie simple. Accompagnement paysager solide.

CRITÈRE 2

Capacité à constituer une nouvelle référence architecturale

Architecture contemporaine de forme simple et compacte, s'inscrivant dans le contexte. Référence contemporaine et identitaire locale.
Bonne composition des ouvertures, majoritaires au sud.

CRITÈRE 3

Capacité à intégrer des nouveaux modes d'habiter

Maison à deux niveaux mais accessibilité complète du rez-de-chaussée. Ossature bois facilement transformable.



CRITÈRE 4

Performance énergétique

Le résultat du DPE (Diagnostic performance énergétique) est de bon niveau mais inférieur au BBC (Bâtiment basse consommation) en raison d'une grande baie vitrée au sud. Niveau d'isolation BBC. Projet cohérent sur le plan énergétique.

CRITÈRE 5

Utilisation des énergies renouvelables et économie des ressources

Bonne gestion des ressources naturelles (eau, soleil et bois) : eau chaude sanitaire solaire, utilisation du bois.
Dispositifs d'économies d'eau et d'électricité : toilettes sèches, récupération des eaux pluviales, interrupteurs pour interrompre la veille.

CRITÈRE 6

Qualité du confort thermique, acoustique et hygrothermique

Isolation thermique et acoustique de bonne qualité à base d'isolants naturels. Ventilation des locaux par VMC double flux (Ventilation mécanique contrôlée).

CRITÈRE 7

Qualité et intérêt des matériaux de construction

Utilisation majoritaire de produits naturels non toxiques.

CRITÈRE 8

Cohérence économique du projet

Projet économique (prix au m² inférieur à 1 200 €, qui est une valeur plancher pour ce type de projet).



INFORMATIONS ET CONTACTS

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général

Suivi administratif des dossiers :
Conseil général de Lot-et-Garonne, Service Développement durable
1 633 av. du g^{al} Leclerc, 47922 Agen Cedex 9
developpementdurable@cg47.fr / 05 53 69 42 14 / www.cg47.fr

Crédits photos : Xavier Chambelland - CG47

caue 47

Suivi technique des dossiers :
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne
9 rue Étienne-Dolet, 47000 Agen
contact@caue47.com / 05 53 48 46 70 / www.caue47.com